

BDLF – Aide

Aide à la recherche et à l'utilisation de la BDLF

Etat : 2026



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de législation SLeg
Amt für Gesetzgebung GeGA

Chancellerie d'Etat **CHA**
Staatskanzlei **SK**

Table des matières

1	Définition et caractéristiques de la BDLF	4
1.1	Définition de la BDLF	4
1.2	Principales caractéristiques	4
2	Recherche rapide dans la BDLF	5
3	Recherche dans le Recueil systématique (actes consolidés)	6
3.1	Recherche à l'aide de la fonction « Recherche plein texte »	6
3.1.1	Pour la recherche dans le corps du texte :	6
3.1.2	Pour la recherche dans le titre	7
3.2	Tri, affinage et sauvegarde des résultats d'une recherche plein texte	7
3.2.1	Tri des résultats par numéro systématique	7
3.2.2	Affiner la recherche	8
3.2.3	Recherche par entrée en vigueur	8
3.2.4	Recherche par domaine	9
3.2.5	Recherche par catégorie	9
3.2.6	Recherche par langue	9
3.2.7	Sauvegarde des résultats d'une recherche	10
3.3	Recherche dans le plan systématique	10
3.3.1	Possibilités d'affiner de la recherche	11
3.4	Recherche à l'intérieur d'un acte	11
3.5	Recherche d'actes du RSF dont le titre a été modifié	11
4	Autres fonctions du Recueil systématique	12
4.1	Affichage des actes	12
4.1.1	Affichage de base : format XML	12
4.1.2	Téléchargement au format PDF	12
4.1.3	Affichage des deux langues en simultané	13
4.1.4	Affichage des anciennes versions consolidées des actes	13
4.1.5	Création de liens vers un texte législatif	13
4.1.6	Types de liens : lien actualisé ou lien fixe ?	13
4.1.7	Création d'un lien actualisé vers un acte	13
4.1.8	Création d'un lien actualisé vers un article	14
4.1.9	Création d'un lien fixe	14
4.2	Comparaison entre deux versions	14
4.3	Consultations des entrées en vigueur récentes et prochaines	15

5	Recherche dans le Recueil officiel	16
5.1	Recherche depuis un acte consolidé	16
5.2	Dans le ROF	17
5.2.1	Recherche plein texte dans le ROF	17
5.2.2	Recherche dans l'arborescence des publications par année	18
6	Accès aux informations complémentaires depuis la BDLF	19
6.1	Accès aux documents préparatoires	19
6.2	Accès aux autres informations complémentaires contenues dans les ROF INFO	20
7	Souscription à la newsletter du ROF	22
8	Information sur l'état des délais référendaires	23

1 Définition et caractéristiques de la BDLF

1.1 Définition de la BDLF

La Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF) est l'organe officiel de publication de la législation fribourgeoise, qui recouvre principalement :

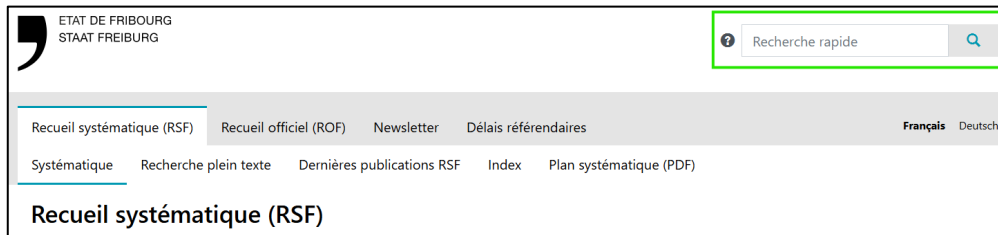
- > le Recueil officiel fribourgeois (ROF), collection chronologique des actes législatifs cantonaux, publiés au fur et à mesure de leur adoption (en principe avant leur entrée en vigueur) ;
- > et le Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF), collection des actes législatifs cantonaux en vigueur classés par matières dans une version consolidée (c'est-à-dire intégrant les modifications de l'acte intervenues après son adoption initiale).

1.2 Principales caractéristiques

- > Bilingue : français et allemand
- > Foi publique : sauf exceptions, les fichiers au format Adobe PDF avec signature électronique font foi de leur contenu (voir les précisions sur la page [BDLF – Impressum](#))
- > Accès aux versions historiques des actes du RSF depuis le 1^{er} juillet 1996 (cf. pt 4.1.4)
- > Tableaux des modifications à la fin des actes du RSF
- > Accès à tous les actes publiés dans le ROF depuis 2002 et, auparavant, dans le Bulletin des lois depuis 1804 (1933 en allemand)
- > Publication hebdomadaire au ROF des actes adoptés, des éventuelles informations complémentaires relatives à la validité des actes et, cas échéant, des délais pour l'exercice du droit de referendum (cf. pt 6.2)
- > Liens vers les documents chronologiques (ROF) depuis chaque version consolidée dans le RSF et réciproquement
- > Possibilité de créer des liens (raccourcis) vers les actes du RSF pointant toujours vers la version la plus actuelle correspondant au numéro systématique choisi (liens pérennes, cf. pt 4.1.7)
- > Facilitation de l'accès aux travaux préparatoires (cf. pt 6.1)
- > Disponibilité des actes aux formats XML et PDF

2 Recherche rapide dans la BDLF

La fonction « Recherche rapide » est accessible dans le coin supérieur droit de toutes les pages de la BDLF.



Cette fonction permet d'effectuer une recherche dans l'entier de la BDLF sur la base :

- > d'un numéro RSF ou numéro d'un acte ROF ;
- > de l'abréviation officielle d'un acte ;
- > d'un mot-clé ou d'une expression figurant dans un titre ou dans le corps de texte d'un acte.

Une fois la recherche effectuée, il est possible d'affiner les résultats en utilisant certains filtres :



- > *RSF Recherche plein texte* : le fonctionnement est identique à la recherche plein texte classique dans le RSF (cf. pt 3.1) ;
- > *RSF Recherche par titre* : affiche les actes publiés dans le RSF qui contiennent le terme recherché dans leur titre ;
- > *RSF Recherche directe* : affiche les actes publiés dans le RSF qui correspondent au numéro systématique ou à l'abréviation utilisés comme base de recherche ;
- > *ROF Recherche plein texte* : le fonctionnement est semblable à la recherche plein texte classique dans le ROF (cf. pt 5.2.1) ;
- > *ROF Recherche par titre* : affiche les actes publiés dans le ROF qui contiennent le terme recherché dans leur titre ;
- > *ROF Recherche par numéro* : affiche les actes publiés dans le ROF qui correspondent au numéro ROF utilisé comme base de recherche.

3 Recherche dans le Recueil systématique (actes consolidés)

Cette section explique comment chercher un acte en vigueur à partir :

- > d'une « **recherche plein texte** »
- > du **plan systématique** (RSF) ou du **plan par année** (ROF)

et comment sauvegarder les résultats d'une recherche

3.1 Recherche à l'aide de la fonction « Recherche plein texte »

Il est possible de rechercher un mot ou une expression figurant dans le corps du texte ou dans le titre d'un acte législatif en passant par la « Recherche plein texte ».

3.1.1 Pour la recherche dans le corps du texte :

- > Dans le RSF, cliquer sur l'onglet « Recherche plein texte ».

The screenshot shows the BDLF website's search interface. At the top, there are navigation tabs: 'Recueil systématique (RSF)', 'Recueil officiel (ROF)', 'Newsletter', and 'Délais référendaires'. The 'Recueil systématique (RSF)' tab is highlighted with a green box. Below these, there are sub-tabs: 'Systématique', 'Recherche plein texte', 'Dernières publications RSF', 'Index', and 'Plan systématique (PDF)'. The 'Recherche plein texte' sub-tab is also highlighted with a green box. The main heading is 'Recherche plein texte'. Below it is a search input field labeled 'Texte de recherche' with a question mark icon on the right. At the bottom left, there is a checkbox labeled 'Rechercher dans les titres' which is currently unchecked.

- > Saisir le mot ou l'expression dans la langue choisie pour la recherche. Les termes ne sont pas automatiquement traduits lors de la recherche.
- > Vérifier que la case « Rechercher dans les titres » est désactivée.
- > Vérifier ou modifier les autres réglages de cette page à votre convenance (cf. 3.2.2).

Par **défaut**, le moteur cherche :

- > **tous les mots saisis**, mais quel que soit leur ordre dans le document (comme avec un opérateur AND ou ET)
- > tous les **mots comportant les caractères saisis** (comme avec un opérateur *) ; par ex. saisir *arme* donnera des résultats comme *arme*, *armes*, *armement*, *alarme*

Pour chercher une **expression précise** ou une forme déterminée d'un mot, il faut mettre le(s) terme(s) de la recherche entre **guillemets**.

- > Le moteur ne fait **pas de différence entre majuscules et minuscules**, même si l'on a mis des guillemets.
- > Le moteur ne **reconnaît pas les pluriels irréguliers** (par ex. *baux* si l'on saisit *bail*) ou les **formes conjuguées ne comportant pas la racine du verbe** (par ex. *vont* ou *iront* si l'on saisit *aller*). Dans ces cas, il est recommandé de faire une recherche alternative.

Pour faire une **recherche alternative** (comme avec un opérateur OR ou OU), il faut séparer les termes de chaque recherche alternative par un | (barre verticale, saisie à l'aide de la combinaison de touches *AltGr+7*).

- > Par exemple, si l'on saisit *juge* | *tribunal*, ou *juge civil* | *tribunal civil* il suffit qu'un de ces mots soit présent dans le texte pour que celui-ci figure dans les résultats. Cette fonctionnalité marche aussi dans la recherche limitée aux titres.

3.1.2 Pour la recherche dans le titre

- > Utiliser l'onglet de « Recherche plein texte »,
- > Saisir le mot ou l'expression à chercher,
- > Puis cocher la case « Rechercher dans les titres ».



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) Newsletter Délais référendaires

Systématique Recherche plein texte Dernières publications RSF Index Plan systématique (PDF)

Recherche plein texte

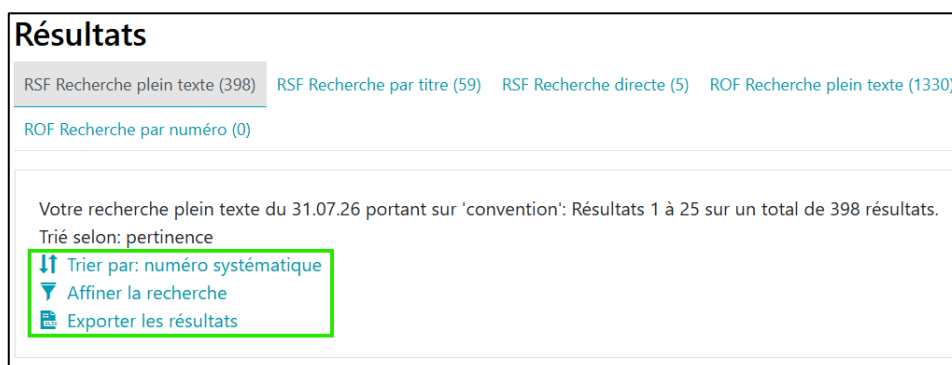
Texte de recherche

☐ Rechercher dans les titres

3.2 Tri, affinage et sauvegarde des résultats d'une recherche plein texte

Une fois que la recherche a fourni des résultats, trois fonctions sont disponibles :

- > « Trier par numéro systématique » ;
- > « Affiner la recherche » ;
- > « Exporter les résultats ».



Résultats

RSF Recherche plein texte (398) RSF Recherche par titre (59) RSF Recherche directe (5) ROF Recherche plein texte (1330)

ROF Recherche par numéro (0)

Votre recherche plein texte du 31.07.26 portant sur 'convention': Résultats 1 à 25 sur un total de 398 résultats.

Trié selon: pertinence

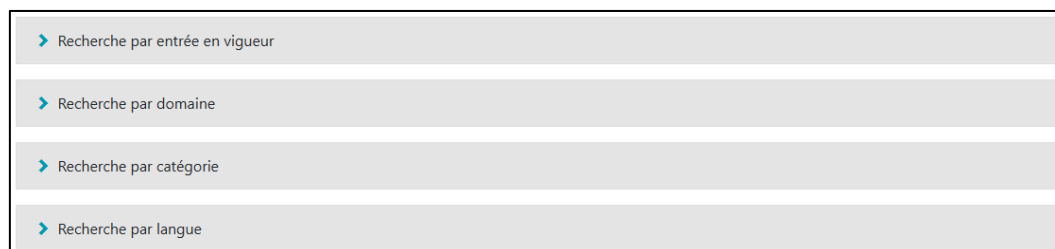
☒ Trier par: numéro systématique
☐ Affiner la recherche
☐ Exporter les résultats

3.2.1 Tri des résultats par numéro systématique

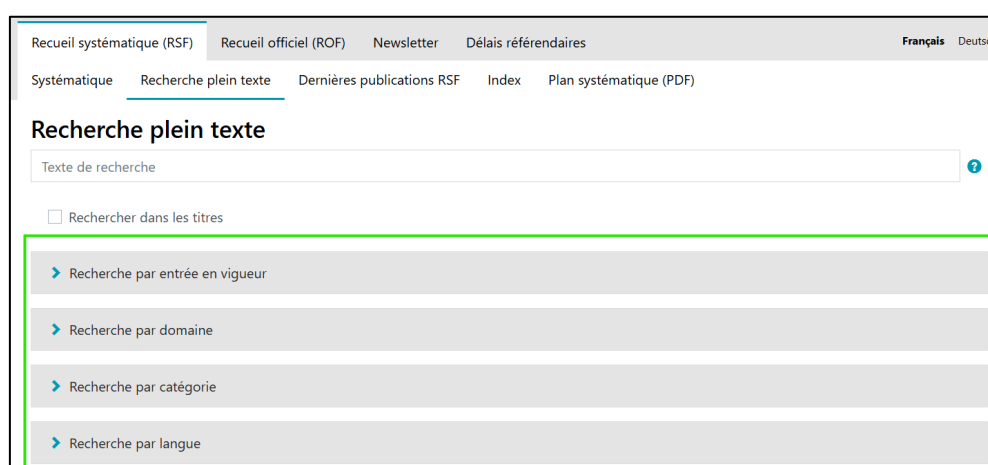
Par défaut, les résultats sont triés par pertinence, c'est-à-dire par un algorithme qui prend en compte principalement le nombre d'occurrences trouvées dans un texte. Au lieu de ce tri par défaut, il est possible en cliquant sur « Trier par : numéro systématique » de choisir de classer les résultats selon l'ordre croissant des numéros systématiques des actes.

3.2.2 Affiner la recherche

Il est possible de trier plus précisément les résultats d'une recherche en cliquant sur « **Affiner la recherche** ». Les critères permettant alors de filtrer les résultats sont les suivants :



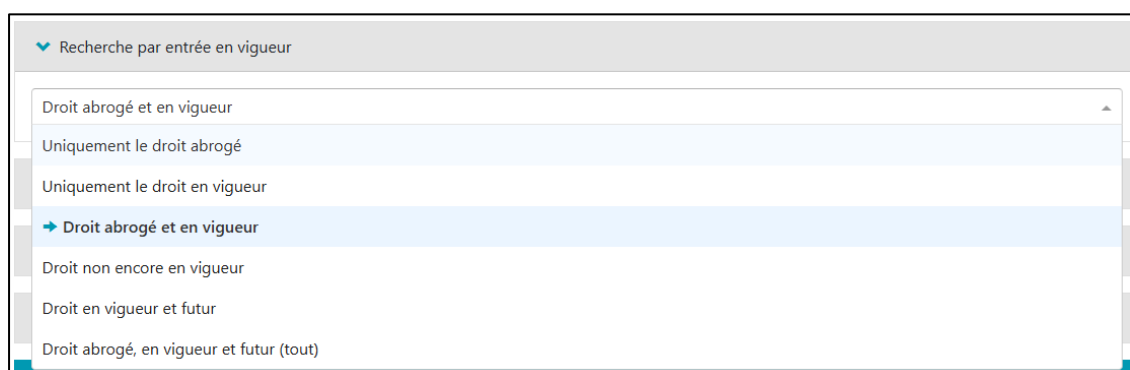
A noter que ces filtres peuvent aussi être paramétrés **directement au moment de la « recherche plein texte »** :



3.2.3 Recherche par entrée en vigueur

Sur l'étendue de l'historique des actes figurant dans la BDLF, cf. pt 1.2.

Par défaut, chaque recherche est effectuée dans le **droit en vigueur et abrogé**. Il est possible de modifier ce paramètre en sélectionnant une des options disponibles dans le menu déroulant.



3.2.4 Recherche par domaine

Chaque recherche couvre par défaut **tous les domaines prévus dans le RSF**. Il est possible d'exclure certains domaines en le décochant de la liste. A noter que les sous-domaines peuvent eux aussi être sélectionnés ou désélectionnés.

Recherche par domaine

Sélectionner tout | Supprimer sélection

☒ ▶ 1 - ÉTAT - PEUPLE - AUTORITÉS

☒ ▶ 2 - DROIT PRIVÉ - PROCÉDURE CIVILE - EXÉCUTION FORCÉE

☒ ▶ 3 - DROIT PÉNAL - PROCÉDURE PÉNALE - EXÉCUTION

☒ ▶ 4 - FORMATION - CULTURE - SPORT

☒ ▼ 5 - DÉFENSE NATIONALE - POLICE

☒ ▶ 51 - DÉFENSE MILITAIRE

☒ 52 - PROTECTION DE LA POPULATION ET PROTECTION CIVILE

☒ ▶ 55 - POLICE

☒ ▶ 6 - FINANCES

☒ ▶ 7 - AMÉNAGEMENT - ÉNERGIE - TRANSPORTS

☒ ▶ 8 - ENVIRONNEMENT - SANTÉ - AFFAIRES SOCIALES

☒ ▶ 9 - ÉCONOMIE

3.2.5 Recherche par catégorie

Par défaut, chaque recherche porte sur **l'ensemble des catégories d'actes** contenus dans la BDLF. Décocher certaines catégories d'actes permet de restreindre le périmètre des résultats au type d'acte recherché.

Recherche par catégorie

Sélectionner tout | Supprimer sélection

☒ Constitution

☒ Actes du Grand Conseil

☒ Actes du Conseil d'Etat

☒ Actes d'une Direction

☒ Actes des autorités judiciaires

☒ Conventions intercantionales

☒ Autres conventions

☒ Actes d'autres autorités

3.2.6 Recherche par langue

Ce filtre permet de limiter les résultats aux actes publiés seulement en une seule langue. La législation fribourgeoise publiée dans le RSF étant en principe publiée dans les deux langues, l'utilité de ce filtre est dès lors très relative.

3.2.7 Sauvegarde des résultats d'une recherche

La BDLF permet aussi d'exporter, en un clic, tous ces résultats dans un fichier Excel en cliquant sur « Exporter les résultats ».

Résultats

RSF Recherche plein texte (402) RSF Recherche par titre (10) RSF Recherche directe (0)

Votre recherche plein texte du 21.08.26 portant sur 'information': Résultats 1 à 25 sur un total de 402 résultats.

Trié selon: pertinence

Trier par: numéro systématique

Affiner la recherche

Exporter les résultats

Ce fichier Excel contient les numéros systématiques, les titres et les éventuelles abréviations des actes répondant à la recherche, ainsi qu'un lien hypertexte vers cet acte dans la BDLF. Il peut être enregistré et modifié comme tout fichier Excel.

	A	B	C	D	E	F	G
	Syst. No	Titre DE	Titre FR	Abbréviati	Abbrévi	Etat	Lien pérenne vers la version actuelle (B1)
5	17.5	Gesetz über die Information und den Zugang zu Dokumenten	Loi sur l'information et l'accès aux documents	InfoG	Linf	01.01.2017	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/47
6	17.5	Gesetz über die Information und den Zugang zu Dokumenten	Loi sur l'information et l'accès aux documents	InfoG	Linf	01.01.2022	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/47
7	17.5	Gesetz über die Information und den Zugang zu Dokumenten	Loi sur l'information et l'accès aux documents	InfoG	Linf	01.01.2024	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/47
8	122.0.511	Richtlinie SK über die Information und die Kommunikation	Directives CHA relatives à l'information et à la communication	InfoRL	Dirinf	28.04.2015	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/956
9	122.0.511	Richtlinie SK über die Information und die Kommunikation	Directives CHA relatives à l'information et à la communication	InfoRL	Dirinf	28.04.2015	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/956
10	122.0.511	Richtlinie SK über die Information und die Kommunikation	Directives CHA relatives à l'information et à la communication	InfoRL	Dirinf	01.01.2022	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/956
11	122.0.511	Richtlinie SK über die Information und die Kommunikation	Directives CHA relatives à l'information et à la communication	InfoRL	Dirinf	01.02.2022	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/956
12	140.11	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden	Règlement d'exécution de la loi sur les communes	ARGG	RELCo	01.01.2011	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/195
13	140.11	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden	Règlement d'exécution de la loi sur les communes	ARGG	RELCo	01.03.1982	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/195
14	140.11	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden	Règlement d'exécution de la loi sur les communes	ARGG	RELCo	01.07.1998	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/195
15	140.11	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden	Règlement d'exécution de la loi sur les communes	ARGG	RELCo	01.11.1998	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/195
16	140.11	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden	Règlement d'exécution de la loi sur les communes	ARGG	RELCo	01.08.2001	https://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/195

NB : Les termes de la recherche ne figurent pas dans l'export, il peut donc être utile de les copier -coller dans ce fichier (par ex. dans l'en-tête du document Excel).

3.3 Recherche dans le plan systématique

Dans le RSF, il est également possible de déplier l'arborescence du plan systématique, afin de faire apparaître les actes législatifs publiés sous chaque catégorie thématique :

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) Newsletter Délais référendaires

Systématique Recherche plein texte Dernières publications RSF Index Plan systématique (PDF)

Recueil systématique (RSF)

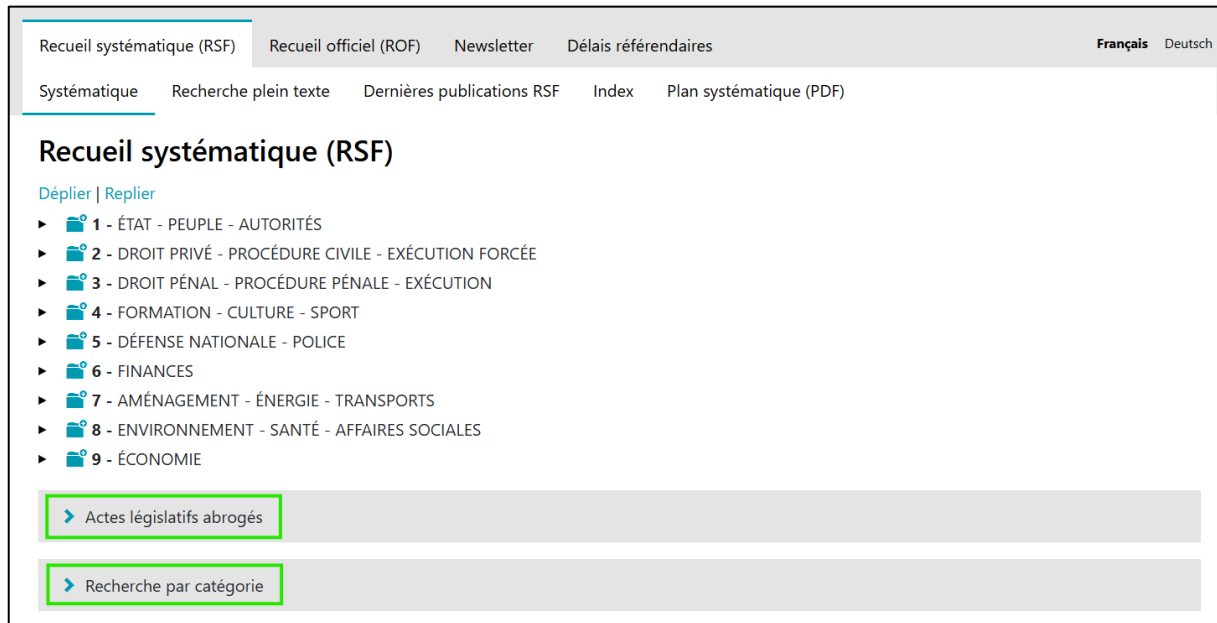
[Déplier](#) | [Replier](#)

- ▶ 1 - ÉTAT - PEUPLE - AUTORITÉS
- ▼ 2 - DROIT PRIVÉ - PROCÉDURE CIVILE - EXÉCUTION FORCÉE
 - ▼ 21 - DROIT CIVIL
 - ▶ 210 - Dispositions générales d'application du code civil suisse
 - ▼ 211 - Droit des personnes
 - ▼ 211.2 - Etat civil
 - 211.2.1 - Loi sur l'état civil
 - 211.2.11 - Règlement sur l'état civil
 - ▶ 211.5 - Fondations
 - ▶ 212 - Droit de la famille
 - ▶ 214 - Droits réels
 - ▶ 22 - DROIT DES OBLIGATIONS

Ce type de recherche permet aussi bien de trouver un acte précis, que l'ensemble de la législation d'un domaine thématique spécifique.

3.3.1 Possibilités d'affiner de la recherche

- > Pour étendre la recherche aux actes abrogés, il faut cocher la case « Actes législatifs abrogés ».
- > Pour restreindre la recherche à certaines catégories d'actes, il faut décocher une ou des cases sous « Recherche par catégorie ».



3.4 Recherche à l'intérieur d'un acte

A l'intérieur des actes, la recherche se fait à l'aide de la fonction Ctrl+F :

- > directement dans le navigateur sur la page de la BDLF ;
- > ou dans le fichier PDF, après avoir téléchargé celui-ci.

Toutefois, une recherche effectuée directement dans le navigateur ne s'étend pas au contenu des annexes sous forme de documents séparés. Dans les actes qui contiennent de telles annexes (p. ex. le RPNat, RSF 721.0.11), il faut, pour que la recherche **à l'intérieur de l'acte s'étende au contenu des annexes**, utiliser le fichier PDF (fichier PDF complet, comprenant le texte de l'acte et les annexes).

NB : cette restriction ne concerne pas la recherche à l'aide du formulaire général de recherche en plein texte (pt 2.3), qui s'effectue aussi dans les annexes sous forme de documents séparés.

3.5 Recherche d'actes du RSF dont le titre a été modifié

Si le titre d'un acte a été modifié, lors d'une révision totale par exemple, l'ancien titre reste indexé et une recherche historique aboutit bien au numéro systématique topique si l'on utilise un mot de l'ancien titre. Cependant, même si l'on fait une recherche avec une date historique adéquate, le titre affiché est le titre de l'acte en vigueur actuellement. Il faut alors choisir soi-même la version historique que l'on souhaite consulter dans la liste des anciennes versions.

4 Autres fonctions du Recueil systématique

Cette section vous montre comment :

- > afficher les actes en différents formats et versions et dans les deux langues officielles
- > créer des liens ou des raccourcis vers un acte du RSF
- > comparer des versions d'actes
- > consulter les entrées en vigueur récentes et prochaines

4.1 Affichage des actes

4.1.1 Affichage de base : format XML

Lorsqu'on ouvre un acte depuis les résultats d'une recherche ou depuis le plan systématique, celui-ci s'affiche directement dans le navigateur au format XML, accompagné d'un volet de navigation sur la gauche de l'acte.

RSF 721.0.11 - Règlement sur la protection de la nature et du paysage (RPNat)
 du 27.05.2014, en vigueur depuis le 01.07.2014

Version actuelle en vigueur depuis le 01.02.2022 (Date d'adoption: 18.03.2022)

Acte législatif Documents chronologiques Comparer versions

Toutes les langues Copier lien vers la version la plus récente Copier lien vers cette version Télécharger PDF

Déplier | Replier

- 1 ORGANISATION
- 2 PROTECTION DES BIOTOPES
- 3 COMPENSATION ÉCOLOGIQUE
- 4 PROTECTION DES ESPÈCES
- 5 CURIOSITÉS NATURELLES MOBILIÈRES
- 6 CONNAISSANCE DE LA NATURE
- 7 SUBVENTIONNEMENT ET FINANCEMENT
- 8 SURVEILLANCE ET DISPOSITIONS PÉNALES
- 9 DISPOSITIONS FINALES
- ANNEXES SOUS FORME DE DOCUMENTS SÉPARÉS

721.0.11
Règlement sur la protection de la nature et du paysage (RPNat)

du 27.05.2014 (version entrée en vigueur le 01.02.2022)

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Vu la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat);
 Sur la proposition de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,

Arrête:

Toutefois :

- > Une petite partie des actes n'a pas été convertie au format XML et n'existe donc pas dans ce format.
- > Les annexes sous forme de documents séparés (qui n'existent pas non plus au format XML) ne s'ouvrent pas dans la version XML des actes ; elles doivent être téléchargées au format PDF (séparément ou avec l'acte entier).

4.1.2 Téléchargement au format PDF

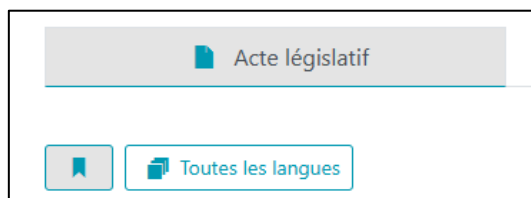
Le téléchargement de l'acte au format PDF se fait en cliquant sur le bouton **Télécharger PDF** en haut à droite de l'acte consulté. Si l'acte en question contient des annexes sous forme de documents séparés, un menu permet de choisir entre :

- > télécharger l'acte et les annexes séparés dans le même fichier ,
- > télécharger les annexes uniquement ,

- > télécharger l'acte seul.

4.1.3 Affichage des deux langues en simultané

Pour afficher l'acte dans les deux langues en parallèle, il suffit de cliquer sur le bouton « Toutes les langues » en haut à gauche de l'acte consulté :

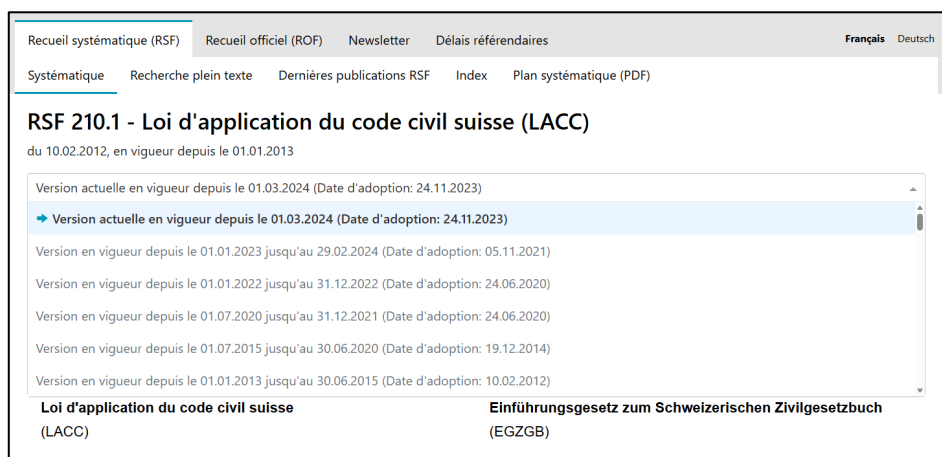


NB : Cela ne fonctionne pas avec les fichiers non convertis en XML.

4.1.4 Affichage des anciennes versions consolidées des actes

Sur l'étendue de l'historique des actes figurant dans la BDLF, cf. pt 1.2.

Cliquer sur la flèche à droite de la version actuelle afin d'afficher les différentes versions disponibles :



Lors du passage à l'application de gestion de la BDLF, il a été décidé de **limiter la reprise de l'historique aux actes encore en vigueur au 1^{er} mars 2011 (mais avec leurs versions depuis juillet 1996, le cas échéant)**. Le SLeg délivre volontiers une copie des versions qui ne figurent plus sur l'Internet. Il est aussi possible de trouver un historique depuis mai 2005 sur le site www.lexfind.ch

4.1.5 Création de liens vers un texte législatif

Utiliser un lien ou un raccourci vers un acte publié dans le RSF ou vers une disposition déterminée permet par exemple d'indiquer plus facilement une base légale ou de faciliter l'accès à un acte que fréquemment consulté.

4.1.6 Types de liens : lien actualisé ou lien fixe ?

- > Pour pointer toujours vers la version *la plus récente* classée sous un *numéro systématique* donné, il est nécessaire d'utiliser un **lien actualisé**.
- > Pour faire référence à une *version précise* (par ex. pour pointer vers une version historique déterminée dans un exposé), il faut utiliser un **lien fixe**.

4.1.7 Création d'un lien actualisé vers un acte

La racine est toujours la même et comprend l'**indication de la langue**. Ensuite, il suffit d'ajouter le **numéro RSF** à la fin.

Syntaxe : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/NoRSF

- > par ex. https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1 pour la Constitution.

NB : Il est aussi possible de la copier avec la fonction « Copier le lien », accessible depuis le navigateur avec un clic droit de la souris sur le titre d'un acte dans le plan systématique ou dans le résultat d'une recherche.

4.1.8 Création d'un lien actualisé vers un article

Il suffit d'ajouter « /art/n° de l'article » à la référence de l'acte concerné.

- > par ex. pour afficher l'article 10 de la Constitution
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1/art/10

Il est également possible de pointer vers un article déterminé d'une version précise en ajoutant « /art/NoArticle » à la référence de ladite version.

- > Exemple : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1/versions/5891/art/10

Cette fonction n'est active que si ladite version est au format XML, ce qui n'est pas le cas pour des versions moins récentes des actes.

4.1.9 Création d'un lien fixe

Pour établir un lien vers **une version précise**, il faut utiliser le nombre identifiant la version de cet acte dans la BDLF, c'est-à-dire le numéro d'enregistrement de la version dans LexWork (ce nombre est donc sans rapport avec le numéro systématique du RSF).

Lorsque la version voulue de l'acte est affichée, le **numéro d'enregistrement** apparaît dans la barre d'adresse du navigateur à la fin de l'adresse sous la forme suivante :

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/NoRSF/versions/NoEnregistrement

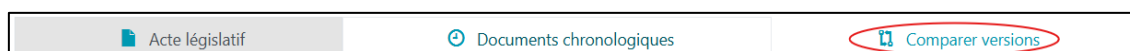
- > Par ex. pour la 1^{re} version de la Constitution de 2005 :
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1/versions/972

Toutefois, pour trouver le **numéro d'enregistrement de la version actuelle en vigueur** d'un acte, il faut d'abord sélectionner une version précédente et ensuite revenir à la version actuelle dans la liste déroulante des versions (cf. 3.1.4 ci-dessus). Le numéro d'enregistrement apparaîtra alors dans la barre d'adresse du navigateur.



4.2 Comparaison entre deux versions

Le bouton comparer version permet de mettre en évidence les différences entre deux versions d'un même acte en les mettant côte à côte.



Une fois que les deux versions comparées s'affichent, la fonction « Cacher les articles / sections / annexes non modifiés », en haut à gauche de l'écran, permet alors de choisir le mode d'affichage de la comparaison.

NB : L'outil de comparaison des versions **ne fonctionne pas avec les fichiers non convertis en XML** ; il n'est donc pas possible d'effectuer une comparaison avec les versions des actes qui n'étaient plus en vigueur en 2018 (année de

la conversion des actes au format XML), ni avec les quelques rares actes encore publiés en format PDF (actes intercantonaux, etc.).

4.3 Consultations des entrées en vigueur récentes et prochaines

L'onglet « Dernières publications RSF » permet de consulter une liste d'actes publiés au RSF étant entrés en vigueur récemment ou entrant en vigueur prochainement.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Recherche rapide

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) Newsletter Délais référendaires Français Deutsch

Systématique Recherche plein texte **Dernières publications RSF** Index Plan systématique (PDF)

Entrées en vigueur récentes

Entrées en vigueur récentes Entrées en vigueur prochaines Statistiques

Entrée en vigueur	No syst.	Titre
17.08.26 (Nouvelle version)	44.11	Règlement sur les bourses et les prêts d'études (RBPE)
01.08.26 (Nouveau)	785.17	Ordonnance sur l'obligation de déclaration et de nettoyage des bateaux (OODNB)

5 Recherche dans le Recueil officiel

5.1 Recherche depuis un acte consolidé

Les actes publiés au RSF sont liés à leurs sources documentaires dans le ROF. Ces liens s'affichent en cliquant sur « Documents chronologiques » depuis la version publiée au RSF. Le fichier ROF choisi s'ouvre ensuite d'un simple clic. L'acte chronologique correspondant à la version RSF choisie s'affiche en caractères normaux, les autres versions en caractères légèrement estompés. *Exemple :*

RSF 10.1 - Constitution du canton de Fribourg (Cst.)

du 16.05.2004, en vigueur depuis le 01.01.2005

Version actuelle en vigueur depuis le 01.01.2025 (Date d'adoption: 09.06.2024)

Acte législatif

Documents chronologiques

Comparer versions

Documents chronologiques liés

14.06.2024 - 2024_043 - Contre-projet à l'initiative populaire «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» – Révision partielle de la Constitution, du 09.06.2024

24.02.2017 - 2017_011 - Décret du 9 février 2017 relatif à l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique» (votation populaire)

04.07.2008 - 2008_073 - Décret du 20 juin 2008 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire)

27.02.2004 - 2004_035 - Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004

ROF 2024_043 -

Contre-projet à l'initiative populaire «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» – Révision partielle de la Constitution, du 09.06.2024

1. ROF 2022_035 – Décret concernant la validité de l'initiative

2. ROF 2022_076 – Décret concernant l'élaboration d'un contre-projet

3. ROF 2023_016 – Décret demandant une prolongation des délais

4. ROF 2024_011 – Décret relatif à la votation populaire

5. INFO 2024-27 – Promulgation: 25.06.2024

6. INFO 2024-27 – Entrée en vigueur: 01.01.2025

7. INFO 2025-16 – Garantie fédérale

Document chronologique

Actes législatifs liés

Télécharger PDF

195%

rechercher

ROF 2024_043

Contre-projet à l'initiative populaire «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» – Révision partielle de la Constitution

16

Depuis l'acte publié au ROF, il est possible d'accéder à l'acte ou aux actes RSF concernés en cliquant sur l'onglet « Actes législatifs liés ».

ROF 2024_043 -
Contre-projet à l'initiative populaire «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» – Révision partielle de la Constitution, du 09.06.2024

- 1. ROF 2022_035 – Décret concernant la validité de l'initiative
- 2. ROF 2022_076 – Décret concernant l'élaboration d'un contre-projet
- 3. ROF 2023_016 – Décret demandant une prolongation des délais
- 4. ROF 2024_011 – Décret relatif à la votation populaire
- 5. INFO 2024-27 – Promulgation: 25.06.2024
- 6. INFO 2024-27 – Entrée en vigueur: 01.01.2025
- 7. INFO 2025-16 – Garantie fédérale

Document chronologique Actes législatifs liés

10.1 - Constitution du canton de Fribourg (Cst.)

Version actuelle en vigueur depuis le 01.01.2025 (Date d'adoption: 09.06.2024)

5.2 Dans le ROF

Il est possible de rechercher des actes publiés dans le ROF en utilisant la recherche rapide (cf. pt 2), la recherche plein texte ou en dépliant les publications par année.

5.2.1 Recherche plein texte dans le ROF

Le fonctionnement de la recherche plein texte dans le ROF est similaire à celui dans le RSF (cf. pt 3.1). Cet outil permet d'effectuer une recherche dans le ROF sur la base

- > d'un mot ou une expression figurant dans le corps du texte ;
- > d'un ou d'un groupe de mots contenus dans le titre de l'acte ROF (la case « Recherche dans les titres doit alors être cochée ») ;
- > du numéro ROF de l'acte (la case « Recherche par numéro » doit alors être cochée).

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) Newsletter Délais référendaires Français Deutsch

Chronologie Recherche plein texte

Recherche plein texte

publication

☐ Rechercher dans les titres

☐ Recherche par numéro

Recherche par date

de jusqu'à

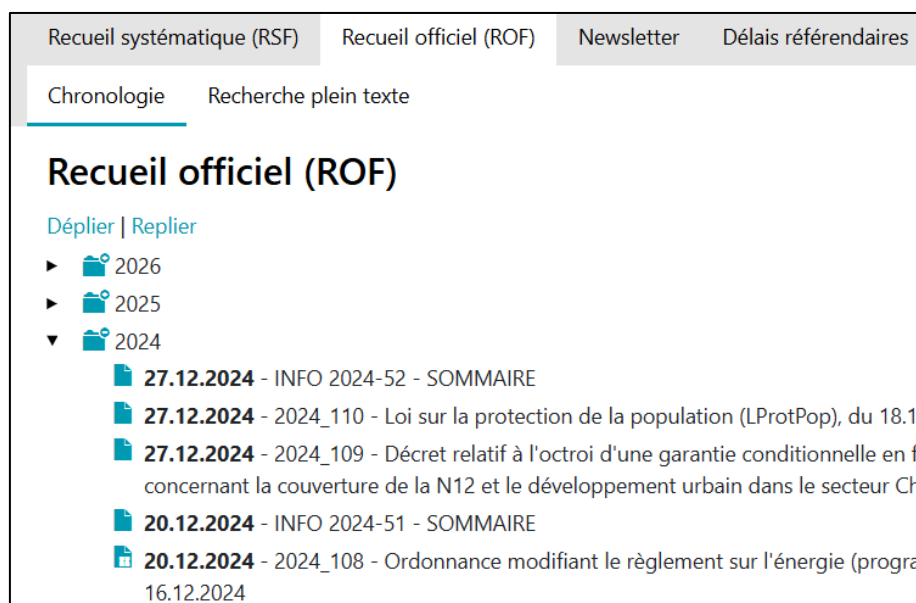
> Recherche par langue

rechercher

Le seul filtre disponible dans le ROF, « Recherche par date », offre la possibilité d'indiquer un intervalle de temps dans lequel effectuer la recherche afin d'affiner les résultats.

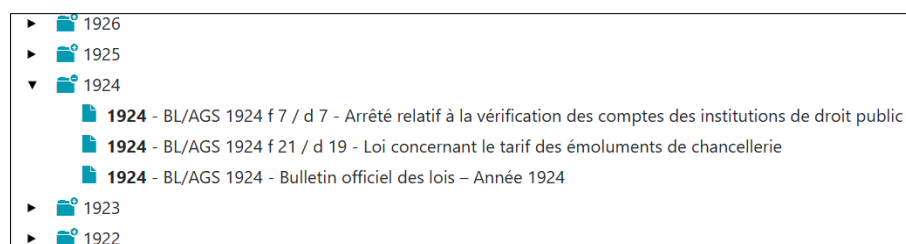
5.2.2 Recherche dans l'arborescence des publications par année

Sur l'onglet « Chronologie » du ROF, cliquer sur la flèche située à gauche de chaque année permet de déplier l'ensemble des publications de cette année et d'afficher leur titre.



Selon l'ancienneté de l'acte recherché (cf. pt 1.2), il est possible d'accéder aux volumes annuels du Bulletin des lois (BL) depuis 1804 (1933 en allemand). La « recherche plein texte » effectuée dans le ROF s'étend aussi à ces volumes.

De plus, les versions historiques des actes encore en vigueur aujourd'hui ont été insérés séparément en format PDF et sont consultables dans la BDLF, de la même manière que les volumes entiers du BL. En outre ces versions historiques figurent également comme « Documents chronologiques » dans la version RSF des actes.



6 Accès aux informations complémentaires depuis la BDLF

6.1 Accès aux documents préparatoires

Par documents préparatoires, on désigne :

- > les **projets de lois ou décrets et messages y relatifs** et
- > les **travaux du Grand Conseil** (propositions des commissions parlementaires, amendements et débats).

En effet, l'accès aux rapports explicatifs et aux projets des actes du Conseil d'Etat n'est pour l'instant pas prévu.

Ces documents préparatoires se trouvent sur le site [Parlinfo](#) (système d'information du Parlement fribourgeois), sous la rubrique « Affaires – Type d'affaires – Lois / Décrets », pour les actes remontant jusqu'à 2013. Pour les actes entre 2013 et 2002, les messages et projets de lois ont été publiés sur la page internet des [Publications officielles](#).

Toutefois, l'accès direct aux documents préparatoires depuis un acte RSF est possible de la manière suivante:

- > Depuis l'acte RSF souhaité, aller sous la rubrique « Documents chronologiques » :

The screenshot shows the BDLF website interface. At the top, there are navigation tabs: 'Recueil systématique (RSF)', 'Recueil officiel (ROF)', 'Newsletter', and 'Délais référendaires'. Below these are links for 'Systématique', 'Recherche plein texte', 'Dernières publications RSF', 'Index', and 'Plan systématique (PDF)'. The main heading is 'RSF 210.1 - Loi d'application du code civil suisse (LACC)' with the date 'du 10.02.2012, en vigueur depuis le 01.01.2013'. A dropdown menu shows the current version: 'Version actuelle en vigueur depuis le 01.03.2024 (Date d'adoption: 24.11.2023)'. Below this, there are three buttons: 'Acte législatif', 'Documents chronologiques' (highlighted with a green box), and 'Comparer versions'. At the bottom, there are links for 'Déplier | Replier', 'Toutes les langues', and 'Copier lien vers la version la plus récente', 'Copier lien vers cette version', and 'Télécharger PDF'. On the left, there is a sidebar with a list of links: '1 Dispositions générales', '2 Droit des personnes', '3 Droit de la famille', '4 Droit des successions', '5 Droits réels', '6 Droit des obligations', and '7 Dispositions finales'. The main content area shows the title '210.1 Loi d'application du code civil suisse (LACC)' and the date 'du 10.02.2012 (version entrée en vigueur le 01.03.2024)'.

- > Cliquer sur l'acte ROF souhaité (acte de base ou modifications ultérieures) :

The screenshot shows the 'Documents chronologiques liés' section of the BDLF website. The heading is 'RSF 210.1 - Loi d'application du code civil suisse (LACC)' with the date 'du 10.02.2012, en vigueur depuis le 01.01.2013'. A dropdown menu shows the current version: 'Version actuelle en vigueur depuis le 01.03.2024 (Date d'adoption: 24.11.2023)'. Below this, there are three buttons: 'Acte législatif', 'Documents chronologiques' (highlighted with a green box), and 'Comparer versions'. The main content area shows a list of documents: '07.12.2023 - 2023_113 - Loi sur la géoinformation (LCGéo), du 24.11.2023', '26.11.2021 - 2021_147 - Loi sur la mobilité (LMob), du 05.11.2021', '17.07.2020 - 2020_085 - Loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence, du 24.06.2020', '26.12.2014 - 2014_103 - Loi du 19 décembre 2014 modifiant la loi sur la justice et d'autres lois', and '02.03.2012 - 2012_016 - Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC)' (highlighted with a green box).

- > Une fois l'acte ROF ouvert, un lien inséré en tête du document vous renvoie vers le dossier Parlinfo (pour les actes remontant jusqu'en 2013) ou directement vers le message et projet d'acte publié sur la page des Publication officielles (pour les actes de 2013 à 2002) :

ROF 2012_016 - Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC)

- 1. Message No 269 et projet de loi
- 2. INFO 2012-09 – Délai de referendum: jusqu'au 31.05.2012
- 3. INFO 2012-09 – Annonce de la demande de referendum: jusqu'au 02.04.2012
- 4. INFO 2012-15 – Promulgation: 03.04.2012
- 5. INFO 2012-15 – Entrée en vigueur: 01.01.2013
- 6. ROF 2012_016a – Rectification

Document chronologique Actes législatifs liés Télécharger PDF

195% rechercher

ROF 2012_016

Loi

du 10 février 2012

d'application du code civil suisse (LACC)

Entrée en vigueur:

- > Pour les actes du Grand Conseil publiés dans le ROF à partir de 2016, il est aussi possible de relever la référence au dossier Parlinfo figurant dans le préambule, qu'il suffit alors d'utiliser dans le masque de recherche de Parlinfo en prenant soin de sélectionner le « Type d'affaires » correct et la bonne période de recherche :

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2018-DSAS-70 du Conseil d'Etat du 30 octobre 2018;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Type d'affaires <u>Lois / Décrets</u>	Genre d'affaires Sélectionner	Etat de l'affaire Sélectionner	Mot-clé <u>2018-DSAS-70</u>
--	----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

6.2 Accès aux autres informations complémentaires contenues dans les ROF INFO

En principe tous les vendredis, une information spéciale est publiée dans le ROF (ROF INFO, p. ex. [ROF INFO 2026-20](#)). Chaque ROF INFO comprend en principe une liste des actes publiés le même jour, mais aussi des informations complémentaires relatives à la validité formelle des actes publiés dans le ROF, notamment :

- > Les **dates d'entrée en vigueur fixées par le Conseil d'Etat pour les actes du Grand Conseil** ;
- > Les informations relatives à l'exercice des droits politiques, en particulier les **délais référendaires** ;
- > Les **approbations fédérales** ;
- > L'**acceptation ou le refus d'un acte en votation populaire**.

Cas échéant, il est possible de retrouver sous forme de liens les informations complémentaires relatives à un acte dans l'en-tête de sa publication au ROF.

ROF 2026_013 - Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE), du 12.02.2026

[1. DOSSIER Parlinfo 2024-DFAC-10 – Message et projet de loi](#)
[2. INFO 2026-07 – Délai de referendum: jusqu'au 21.05.2026](#)
[3. INFO 2026-07 – Annonce de la demande de referendum: jusqu'au 23.03.2026](#)
[4. INFO 2026-13 – Promulgation : 24.03.2026](#)
[5. INFO 2026-13 – Entrée en vigueur: 01.10.2026](#)

[Document chronologique](#)[Actes législatifs liés](#)

[Télécharger PDF](#)

195%

rechercher

ROF 2026_013

Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE)

du 12.02.2026

7 Souscription à la newsletter du ROF

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la newsletter permet à toute personne abonnée d'être automatiquement informée par courriel des nouvelles publications parues au ROF (ROF INFO et actes), en principe chaque vendredi.

Toute personne intéressée peut s'inscrire à cette newsletter sur le site de la BDLF, sous l'onglet « Newsletter ».



The screenshot shows the BDLF website interface. At the top left is the logo of the State of Fribourg (ETAT DE FRIBOURG / STAAT FREIBURG). To the right is a search bar labeled "Recherche rapide" with a magnifying glass icon. Below the header is a navigation bar with four tabs: "Recueil systématique (RSF)", "Recueil officiel (ROF)", "Newsletter" (highlighted with a red box), and "Délais référendaires". To the right of these tabs are language options: "Français" and "Deutsch". Below the navigation bar, the "Recueil officiel (ROF)" section is active. The "Newsletter" heading is followed by a paragraph explaining that the ROF is the organ for the publication of cantonal legislation, decrees, and supplementary information. It states that users can subscribe to the newsletter by providing their email address. Below this is a text input field for the email address and a blue "S'abonner" button. A link to unsubscribe is also provided.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Recherche rapide

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) **Newsletter** Délais référendaires

Français Deutsch

Recueil officiel (ROF)

Newsletter

Le Recueil officiel fribourgeois (ROF) est l'organe qui sert à la publication chronologique de la législation cantonale, des décrets du Grand Conseil et des informations complémentaires relatives à ces actes. Pour être informé des nouvelles publications dans le ROF, vous pouvez vous inscrire à la Newsletter en introduisant votre adresse e-mail ci-dessous.

Si vous souhaitez vous désabonner, cliquez sur le lien correspondant situé en bas de chaque Newsletter.

Votre adresse e-mail:

S'abonner

8 Information sur l'état des délais référendaires

La BDLF comporte également une page indiquant l'état des délais référendaires pour les actes législatifs soumis au référendum facultatif, depuis le 1^{er} septembre 2023 (pour les actes antérieurs, voir le [répertoire chronologique des référendums](#) sur le site de l'Etat de Fribourg). Ces informations sont préalablement publiées dans des ROF INFO (cf. pt 6.2).

Recueil systématique (RSF) Recueil officiel (ROF) Newsletter **Délais référendaires** Français Deutsch

Tous

En cours Échus Tous

Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE), du 12.02.2026

Date d'adoption par le Grand Conseil: 12.02.2026
 Publication: 20.02.2026
 Type de référendum: Référendum législatif
 Délai de référendum: 21.05.2026
 Annonce de la demande de référendum jusqu'au: 23.03.2026

1. ROF 2026_013 – Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE), du 12.02.2026

2. INFO 2026-07 – Délai référendaires

Il est possible de filtrer les délais référendaires selon s'ils sont toujours en cours ou échus.

Sur cette page, les informations suivantes sont disponibles :

- > la date d'adoption de l'acte par le Grand Conseil,
- > la date de publication de l'acte législatif dans le ROF,
- > le type de référendum (législatif ou financier facultatif),
- > la date d'échéance du délai référendaire,
- > la date d'échéance pour le dépôt de la demande de référendum.

Des liens vous renvoient également vers les publications du ROF qui concernent cet acte législatif :

- > la publication de l'acte,
- > la communication sur les délais référendaires (ROF INFO),
- > l'éventuelle demande de référendum et constatation de l'aboutissement (ROF INFO),
- > la promulgation et entrée en vigueur (ROF INFO).